Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 24/04/2025

PROPHAR PROPHAR LABORATOIRE rappelle Slim phar

- Noms des modèles ou références concernés : **Pilulier de 50,60,120 ou 150 gélules**
- Marque : **prophar laboratoire**
- **GTIN 3665013002877 Lot Tous les lots Date limite de consommation entre le 22/04/2025 et le 19/04/2028**
  GTIN 3665013002860 Lot Tous les lots Date limite de consommation entre le 22/04/2025 et le 19/04/2028
  GTIN 366501300132 Lot Tous les lots Date limite de consommation entre le 22/04/2025 et le 19/04/2028
  GTIN 3665013000149 Lot Tous les lots Date limite de consommation entre le 22/04/2025 et le 19/04/2028
- Conditionnements : **Pilulier**
- Date début/fin de commercialisation : **du 13/04/2021 au 22/04/2025**
- Température de conservation : **Produit à conserver à température ambiante**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **Pharmacies**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **effets indésirables liés à la consommation de compléments alimentaires contenant du "Garcinia cambogia"**
- Risques encourus par le consommateur : **Présence de substance interdite**
- Description complémentaire du risque : **Effets secondaires potentiels : atteintes hépatiques, psychiatriques, digestives (pancréatites), cardiaques et musculaires (rhabdomyolyses)**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Ne plus utiliser le produit, Rapporter le produit au point de vente, Contacter le point de vente, Détruire le produit.**

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Autre (voir informations complémentaires).**
- Date de fin de la procédure de rappel : **lundi 23 juin 2025**

CONTACT

- Numéro de contact : **0241872020**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre